

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenu le 25 septembre 2025 à 18 heures à la salle des délibérations du Conseil municipal situé au 22 rue Principale à Notre-Dame-de-Lorette, sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

Sont présents, les conseillères et conseillers :

Mme Édith Lalancette
M. Jean-Eudes Simard
M. Raphaël Langevin
Diane Imbeault

Est absente madame la conseillère Sonia Gauthier

Est également présente, la Directrice Générale par intérim : Mme Viviane Larouche

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Rita de Launière constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 heures

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Eudes Simard d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Résolu unanimement.

ADOTÉ

3. Paiement factures compte courant

Il est proposé par Jean-Eudes Simard de payer les factures du compte courant au montant de **90 835.49\$**. Résolu unanimement.

ADOTÉ

4. Résolution pour fermer le prêt de 178 507\$

5671-09-25

CONSIDÉRANT que nous avons assez d'argent en banque pour fermer le prêt, il est proposé par Édith Lalancette et résolu unanimement de fermer le prêt de 178 507\$ à la Caisse Populaire Nord du Lac

ADOPTÉ

5. Résolution pour fermer le prêt de 305 000\$

5672-09-25

CONSIDÉRANT que nous avons assez d'argent en banque pour fermer le prêt, il est proposé par Édith Lalancette et résolu unanimement de fermer le prêt de 305 000 \$ à la Caisse Populaire Nord du Lac

ADOPTÉ

6. Suivi du projet plan Nord

5673-09-25

Il est proposé par Édith Lalancette et résolu majoritairement de finaliser avec le LIB Dépanneur à l'édifice municipal et au Chalet du 49^e Parallèle et de payer le reste de la facture au montant de **59 644.72\$**

ADOPTÉ

7. Résolution rémunération des élus

5674-09-25

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût de la vie, il est proposé par Édith Lalancette que la rémunération des élus soit révisée à 10 000\$ par année pour le maire, donc 833.33\$ par mois et 277.78 par mois pour les frais de représentation, et le 1/3 pour les conseillers, et cela à partir du 01 novembre 2025. Résolu unanimement. Il faut faire une motion avant d'accepter le règlement.

ADOPTÉ

8. Fauchage des dossés dur rang Ste-Anne

À remettre au calendrier d'été

9. Levée de l'assemblée

Raphaël Langevin propose la levée de l'assemblée à 19 heures 05

Rita de Launière,
Mairesse

Viviane Larouche,
Directrice générale par intérim